



Déclaration des élu-e-s de la CGT Éduc'action CAPN des PLP du 1^{er} mars 2017.

Les 60.000 créations de postes dont 6000 précaires sous la présidence Hollande n'ont pas permis de récupérer les 80.000 postes supprimés sous la mandature du président Sarkozy.

Le nombre d'enseignants précaires n'a cessé d'augmenter, de 25.000 en 2012 ils sont passés à 32.000 en 2016.

Le mouvement 2017 confirme que les PLP demeurent un des corps les plus défavorisés concernant les mutations inter-académiques. En effet, seuls 34,35% des PLP obtiennent satisfaction sur leur 1^{er} vœu, ce qui représente plus de 3200 collègues déboutés sur leur premier vœu.

La mobilité est particulièrement difficile dans certaines disciplines. Par exemple, en GMC 10% des demandes sont satisfaites, en MSMA le taux est de 15%.

Des matières à gros effectifs connaissent aussi des difficultés : les demandes en lettres/histoire ne sont satisfaites qu'à 31%, à 36% en lettres-anglais, à 39,7 % en maths/sciences.

Nombreuses sont les académies où il est pratiquement impossible de muter : Montpellier (17,5%), Limoges (18%), Bordeaux (18,5%), Rennes (20%), la Réunion (6,2%), la Martinique (10,6%) et la Corse (8,7%)...

Concernant le rapprochement de conjoint, le taux de satisfaction sur le vœu 1 continue de baisser : de 70% en 2015, il est passé à 61,5% en 2016 et 60% en 2017.

Concernant les collègues bénéficiant de 1000 points au titre du handicap, 81,6% d'entre eux voient leur demande satisfaite. Cela signifie que près d'un collègue sur 5 ne peut pas intégrer une académie alors qu'il dispose d'un dossier médical spécifiant que cette mutation est indispensable à l'amélioration de sa santé. Vu les disparités dans l'attribution de cette bonification, nous souhaitons le retour à un groupe de travail national sur les dossiers médicaux.

Nous constatons que moins de la moitié des collègues ayant obtenu une ATP en 2016 (environ 47%) peuvent avoir satisfaction pour le mouvement 2017.

Le corps des PLP sert trop souvent de variable d'ajustement des moyens d'enseignement du second degré. D'autre part, les conditions de travail, très inégales sur le territoire, contribuent à créer des académies « trous noirs » dans lesquelles les chaînes de mutation s'interrompent prématurément.

Aujourd'hui demeurent des situations scandaleuses où, des titulaires, parfois dotés de gros barèmes, ne peuvent rentrer dans des académies où pourtant des besoins existent, ce sont, bien évidemment, les capacités d'accueil qui font le mouvement.

Pour le mouvement 2017, nous réitérons notre opposition à la communication du projet de mouvement par le ministère. Ce dispositif inquiète inutilement les collègues en leur donnant des informations sur un mouvement non stabilisé avant la tenue de la CAPN, ce qui remet en cause le principe même du paritarisme. Un nouveau cap a été franchi cette année avec des SMS envoyés à des collègues sur la base du mouvement de l'année précédente, ajoutant encore plus de confusion et de stress. Compte tenu de l'inutilité de ce dispositif, ajoutée à un coût que le ministère s'obstine à garder secret, en ces temps de disette budgétaire, la CGT Educ'action continue de demander sa suppression.

En ce qui concerne le mouvement spécifique, nous constatons, comme tous les ans, qu'il est d'une grande opacité et que certaines académies semblent avoir des besoins plus importants que d'autres.

Nous réitérons notre demande d'un seul groupe de travail pour les DDFPT et être en capacité de représenter nos collègues PLP postulant pour des postes de BTS.

La CGT Educ'action rappelle son opposition au mouvement national à gestion déconcentrée, qui, en forçant les collègues à une mutation à l'aveugle, reste un obstacle à une vraie mobilité.

Nous restons attachés aux valeurs du paritarisme. Nous siégeons ici pour veiller à l'égalité de traitement de tous les personnels et, plus globalement, défendre un véritable service public d'éducation.